

La Tribune de l'Art

Vandalisme et vols dans la chapelle de l'ancien Hôpital Laënnec



1. Intérieur de la chapelle de l'ancien hôpital Laënnec - 7 décembre 2010 - Photo : Didier RyknerLe mardi 7 décembre 2010, plusieurs membres des familles La Rochefoucauld et Turgot, ainsi que de l'Association à la mémoire du Cardinal de La Rochefoucauld, visitaient la chapelle de l'Hôpital Laënnec pour se rendre sur la tombe de leurs aïeux et constater *de visu* l'état du bâtiment (ill. 1)
2. .Presque entièrement vidée de son mobilier historique, la chapelle fait peine à voir. Seuls demeurent à leur place la chaire, classée monument historique, qui a cependant perdu la croix la surmontant qui semble avoir bel et bien disparu ; les deux autels latéraux portant chacun un retable classé monument historique et que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a, à raison, laissé sur place car ils forment un ensemble pratiquement immeuble par destination ; la clôture en bois peint du chœur (classée), en piteux état¹ ; et l'autel principal (classé).



2. Philippe de Champaigne (1607-1674) - *L'Ange gardien* - Huile sur toile - 210 x 180 cm
Paris, chapelle de l'ancien hôpital Laënnec - Photo : Didier Rykner



3. Claude François, dit Frère Luc - *Sainte Marguerite* - Huile sur toile - 200 x 154 cm - On voit le tabernacle vandalisé, la porte arrachée et disparue - Paris, chapelle de l'ancien hôpitalLaënnec - Photo : Didier Rykner

Si le tableau de Philippe de Champaigne (*ill. 2*) est connu, la *Sainte Marguerite* (*ill. 3*) qui lui fait pendant était d'attribution incertaine². En réalité, Guillaume Kazerouni l'avait signalée dans un article du numéro des *Dossiers de l'art* consacré aux peintures du XVIIe siècle dans les églises de Paris (voir l'[article](#)) : il s'agit d'une œuvre indiscutable de Frère Luc, un artiste bien connu des lecteurs de *La Tribune de l'Art*.



4. Tabernacle de l'autel de droite où se trouve le tableau de Frère Luc - Le tabernacle a été désolidarisé de l'autel et la porte a disparu 7/12/10 - Photo : Didier Rykner



5. Autel central - La porte du tabernacle a disparu - 7/12/10 - Photo : Didier Rykner

Si ces toiles, dont on s'interrogeait sur le sort, sont donc bien toujours présentes dans la chapelle, les tabernacles des trois autels ont été vandalisés : leurs portes, arrachées, ont disparu (*ill. 3, 4 et 5*). Or, lors de l'inventaire fait par la DRAC au moment de la vente de l'hôpital, ces portes étaient toujours en place comme nous l'a confirmé la conservatrice des monuments historiques qui en avait fait des photos. Nous pouvons d'ailleurs voir ces portes sur des clichés de famille pris lors de baptêmes dans la chapelle en 1992 et en 1995 (*ill. 6, 7 et 8*). Nous avons interrogé Allianz, la compagnie qui a acheté les bâtiments historiques de Laënnec et qui est responsable de la chapelle. Celle-ci, par la voix d'Olivier Wigniolle, nous a répondu qu'« à la suite d'une tentative de vol, l'une des portes de tabernacle a été mise en sureté ». Nous avons alors cherché à savoir où étaient les deux autres portes des tabernacles, quelle était celle qui avait été mise en lieu sûr, si la DRAC avait été informée et si plainte avait été déposée, mais Olivier Wigniolle nous a répondu qu'il n'« avait rien à ajouter de plus que ce qu'[il m'avait] indiqué, n'ayant pas nécessairement les réponses à [mes] questions ». C'est ennuyeux. On comprend mal que le vandalisme et le vol d'objets classés, appartenant qui plus est à un établissement public³, n'aient pas été signalés au ministère de la Culture alors que, manifestement, Allianz en a eu connaissance. On comprend encore plus mal qu'aucune plainte, apparemment, n'ait été déposée⁴.



6. Intérieur de la chapelle de l'hôpital Laënnec - Février 1995 - photo : archives privées



7. Tabernacle de l'autel de gauche avec sa porte - décembre 1999 - photo : archives privées



8. Tabernacle de l'autel central avec sa porte - février 1995 - Photo : Archives privées

Les auteurs de ce vol et de ce vandalisme encourent pourtant (article 311-4-2 du code pénal) une peine de dix ans de prison et 150 000 € d'amende puisqu'il s'agit du vol d'objets mobiliers classés et que, circonstance aggravante, le vol a été précédé d'un acte de détérioration. Maintenant que le ministère de la Culture est informé de ce vandalisme et de ces vols, il est nécessaire qu'il porte plainte. On signalera par ailleurs qu'un tableau du XVII^e siècle anonyme⁵ (ill. 9), non classé monument historique mais qui n'en appartient pas moins au domaine public d'un établissement public (l'APHP) et reste donc inaliénable et imprescriptible tant qu'il n'a pas été déclassé, est porté manquant. Il n'est ni dans la chapelle, ni au musée de l'APHP qui ne pouvait le récupérer car il était trop grand, ni au dépôt des œuvres d'art de la Ville de Paris, ni au Fonds National d'Art Contemporain (FNAC) où il aurait pu être déposé... Allianz nous a assuré que ce tableau n'a jamais été en leur possession, ce qui est probable contrairement aux portes des tabernacles.



9. France, XVIIe siècle - *La Trinité terrestre* - Huile sur toile - 218 x 170 cm - Autrefois dans la chapelle de l'hôpital Laënnec
Tableau non localisé

Tout cela fait beaucoup. Au scandale de la vente de ce patrimoine à des promoteurs qui veulent transformer la chapelle en salle de réunion s'ajoutent donc des faits délictueux dont on ne connaît pas les auteurs mais qui manifestement ont été perpétrés alors que la chapelle était fermée et sous la surveillance théorique des nouveaux propriétaires de l'hôpital, sans que ceux-ci s'en émeuvent. La disparition de la toile du XVIIe siècle, qui n'est peut-être pas un vol mais une négligence, nécessite comme pour les tabernacles le dépôt d'une plainte afin qu'une enquête puisse être menée par la Brigade de Répression du Banditisme. Il faut espérer que celle-ci fasse la lumière sur cette affaire et, espérons-le sans trop y croire, permettre de retrouver le tableau et les portes des tabernacles.

Didier Rykner, mercredi 15 décembre 2010

Notes

1. Des morceaux de cette barrière se trouvent derrière l'autel principal.
2. Elle est classée comme *Anonyme du XVIe siècle*.
3. Ce point est indiscutable : la loi précise clairement qu'un objet classé appartenant à un établissement public ne peut être vendu à un privé (article L622-14 du code du patrimoine)
4. La conservatrice des monuments historiques nous a confirmé que la DRAC d'Ile-de-France n'était pas au courant de ces vols et de ce vandalisme. Allianz n'a pas pu nous dire si une plainte avait été déposée. L'OCBC nous a renvoyé vers la Brigade de Répression du Banditisme en charge des vols d'œuvres d'art sur Paris et le service de presse que nous n'avons contacté qu'au dernier moment n'a pas encore pu répondre à notre question. Si une plainte avait effectivement été déposée, nous le ferions savoir aux lecteurs. Il reste que s'il y avait eu plainte, il serait très étonnant que la DRAC n'en aie pas connaissance.
5. Nous n'avons malheureusement pas de meilleure image que cette mauvaise photocopie.